

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30 Philosophie et déontologie du travail social			
Code	SOAS3B24AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.4 Développer la créativité.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'élargir sa manière de penser et de concevoir sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B24AS· Philosophie et déontologie du travail social 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Déontologie et éthique	12 h
Philosophie et pratiques réflexives	12 h

+ HELHa Campus
Montignies

Déontologie et éthique	12 h
Philosophie et pratiques réflexives	12 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Déontologie et éthique	12 h
Philosophie et pratiques réflexives	12 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

P1 : Déontologie et éthique	12 h
P2 : Philosophie et pratiques réflexives	12 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Créativité - 50%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

Pour le département de Louvain-la-Neuve : Activité d'apprentissage Philosophie et déontologie du travail social

P1 : Déontologie et éthique - 50%

P2 : Philosophie et pratiques réflexives - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de la partie P1 : Déontologie et éthique

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours de déontologie donne aux étudiant·e·s les éléments qui permettent de différencier une posture déontologique d'un positionnement éthique et l'occasion d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social.

Les ateliers de travail leur permettent de développer une démarche réflexive sur la pratique du travail social en prenant en considération des dimensions éthique et déontologique.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- Expliciter les rapports entre le droit, la déontologie et l'éthique
- Comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- Poursuivre la sensibilisation à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnels du travail social sont confrontés.
- Mettre au travail une situation de stage afin d'en analyser les dimensions qui posent question. Différencier la posture déontologique du positionnement éthique. Faire des choix professionnels quant aux postures déontologiques et aux positionnements éthiques.
- Confronter les points de vue sur les situations travaillées pour approfondir l'analyse des enjeux et ouvrir des options d'intervention.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Trouver les repères éthique et déontologique pour interroger sa pratique de travail social.
- Décrire une situation rencontrée en stage où se pose une question déontologique et/ou éthique.
- Différencier clairement dans ces questions ce qui est de l'ordre d'un questionnement déontologique et d'un questionnement éthique.
- Analyser cette situation en faisant référence à des éclairages diversifiés (codes, lois, documents institutionnels, articles, livres, ...) Développer un point de vue déontologique et l'argumenter en utilisant les références légales et déontologiques appropriées.
- Confronter son point de vue avec celui d'autres étudiant·e·s, imaginer, choisir et analyser des pistes alternatives d'intervention, vérifier ce qu'elles impliquent, d'abord au niveau déontologique, ensuite au niveau éthique.
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social.

3. Description

Contenu

- Rappels au sujet de la portée d'une règle déontologique et du rôle des codes de déontologie.
- Re-clarification des notions en lien avec la déontologie : le droit, l'éthique.
- Le secret professionnel confronté aux pratiques.
- Des situations pratiques issues du travail social où se posent des questions éthiques et/ou déontologiques.
- Questions et débats.

Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Cadrage de l'ensemble de la démarche
- Trois ateliers de mise au travail de situations

Alternance d'exposés théoriques et de temps de travail inductif dans les ateliers

Dispositifs d'aide à la réussite

- Le travail en atelier est supervisé.
- Des rencontres individuelles sont prévues pour aider les étudiant-e-s à choisir les situations sur lesquelles ils/elles peuvent travailler.

Ouvrages de référence et supports

- « *Ethique et responsabilité* [Dossier] ». Revue française de service social, n° 220 (2006): 5-83.
- Moreau, Thierry. « *Le code de déontologie des psychologues et le respect des dispositions légales relatives au secret professionnel* ». Journal du droit des jeunes, n° 340 (2014): 23-37.
- « *Quelles pratiques professionnelles du travail social en 2008, dans le respect des principes universels des droits de l'homme ?* [Dossier] ». Revue française de service social, n° 231 (2008): 6-125.
- Merlier, Ph, (2013). *Philosophie et éthique en travail social*. Rennes: EHESP
- Les différents codes de déontologie et textes de référence, disponibles au centre de documentation.
- Bibliographie sélective
- Un PPT retraçant la démarche.

4. Modalités d'évaluation

Première session :

L'étudiant-e doit remettre un travail écrit individuel comportant trois parties :

1. Identification et description de la situation-problème d'ordre déontologique et/ou éthique en la replaçant dans son contexte spécifique.
2. Développement d'une analyse et du questionnement que suscite cette situation-problème, en utilisant les références juridiques et déontologiques pour argumenter sa posture déontologique.
3. Exposé des questions générées par l'ensemble de la démarche : questions d'ordre éthique, méthodologique, politique... et pistes de réflexion qui s'en dégagent.

Seconde session:

L'étudiant-e ajourné-e **prendra contact par mail**, après la proclamation de 1ère session, avec l'enseignant-e ayant corrigé son travail.

À cette occasion, il/elle se verra fixer, parmi les 2 modalités suivantes, celle le concernant pour la 2e session.

- Soit retravailler et approfondir la situation présentée en 1ère session à partir des consignes précises énoncées dans le document de travail distribué.
- Soit présenter une autre situation rencontrée ou vécue en stage en se référant aux étapes du travail reprises dans le document de travail.

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de la partie P2 : Philosophie et pratiques réflexives

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Marie-Claude LACROIX (marie-claude.lacroix@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Dans un univers professionnel qui demande à répondre de ses actes et de leur fondement, ce cours, en fin de formation, propose aux futur·e·s professionnel·le·s une sensibilisation aux paradigmes qui fondent leurs praxis ; il veut sensibiliser les futurs travailleurs sociaux aux fondements des savoirs sur lesquels ils appuient leurs pratiques. Les pratiques de travail social s'inscrivent, intellectuellement et dans leur mise en œuvre dans le champ social, à la croisée de différentes disciplines.

Certaines relèvent plus nettement du paradigme dit « scientifique », d'autres du paradigme dit « des sciences humaines ». Et parfois, le poids des propositions avancées en équipe pluridisciplinaire semble dépendre du paradigme auquel il est fait référence. C'est la notion de prévision et de certitude qui est au cœur du débat.

Les objectifs du cours sont donc :

- introduire à une réflexion épistémologique sur le statut des sciences humaines
- interroger les conditions de légitimité du savoir produit par les sciences humaines et développer un regard critique sur leur usage dans une pratique sociale
- aborder l'articulation entre savoir produit par les sciences humaines et savoir de terrain acquis par le travailleur social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- faire état de ses connaissances concernant le rapport historique dans la pensée des paradigmes scientifiques et des sciences humaines (concepts, auteurs,)
- analyser des documents (articles, textes...) pour en repérer les positionnements épistémologiques
- réfléchir aux interrogations actuelles sur les modèles qui sous-tendent les pratiques de travail dans le champ social
- développer un positionnement argumenté sur les pratiques de travail social

3. Description

Contenu

1. Quel rapport le travail social entretient-il avec les sciences humaines ?

2. Qu'est-ce qu'une science ? Les sciences humaines sont-elles des sciences ?

La lecture commentée et critique du chapitre « De la théorie à la pratique. Qu'est-ce que la science ? », extrait de l'ouvrage de Giroux S. & Tremblay G. (2009). *Méthodologie en sciences humaines : la recherche en action*. Québec: Editions de renouveau pédagogique. permet d'aborder différentes notions et concepts :

- Regards épistémologiques sur les sciences : sciences et constructivisme (G. Fourez), inductivisme « naïf », empirisme logique (Cercle de Vienne), falsificationisme (Popper), notion de paradigmes (Th. Khun), programmes de recherche scientifique (I. Lakatos)
- Concepts : observer, décrire, comprendre, expliquer, représentation, prévision...

3. Les sciences humaines, en continuité ou en dissociation par rapport aux sciences de la nature ? Comment l'épistémologie peut-elle concourir à la dimension de "praticien" de l'assistant social ?

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, à partir des notes de l'enseignante, ainsi que de lectures et analyses de textes d'auteurs, complétés de commentaires (explication, information, autres positionnements, etc.).

Dispositifs d'aide à la réussite

- présence et disponibilité de l'enseignante
- invitation faite aux étudiant·e·s à préparer les questions d'examen par duo
- communication de la liste des questions à préparer pour l'examen

Ouvrages de référence et supports

- Cartuyvels Y. (2007). La psychanalyse, entre la science et le sujet : enjeux contemporains d'une lecture critique à partir de Castoriadis. In Klinis S. & Vaneynde L. (dir.), *De la monade psychique au sujet autonome* (p. 191-226). Bruxelles: FUSL.
- Chalmers A. F. (1982). *Qu'est-ce que la science ? Popper, Khun, Lakatos, Feyerabend*. Paris: La Découverte.
- Cribbin J. (1994). *Le chat de Schrödinger, Physique quantique et réalité*. Paris: Flammarion.
- Forest Ph. (2013). *Le chat de Schrödinger*. Paris: Gallimard.
- Fourez G. & Larochelle M. (2003). *Apprivoiser l'épistémologie*. Bruxelles: De Boeck.
- Fourez G. (1992). *La construction des sciences*. Bruxelles: De Boeck.
- Granger G.-G. (1995). *La science et les sciences*. Paris: PUF.
- Matalon B. (1996). *La construction de la science*. Lausanne: Delachaux et Niestlé.
- Métayer M.(2007). *Qu'est-ce que la philosophie ? A la découverte de la rationalité*. Québec: ERPI.
- Nouvel P. (2011). *Philosophie des sciences*. Paris: PUF.
- Thom R. (1993). *Prédire n'est pas expliquer*. Paris: Flammarion.

Notes de l'enseignante
Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation est, d'une part basée sur un principe de restitution (les positions des auteurs ou cerner des concepts), et, d'autre part, appelle à la réflexion et la créativité (pouvoir dégager, dans une perspective épistémologique, le lien et l'usage possible des connaissances explicitées au cours, avec les pratiques de travail social).

Il s'agit d'un examen oral où les étudiant·e·s se présentent par deux. Ils ont un temps pour préparer ensemble (sans disposer ni de leurs notes, ni du portefeuille de lecture) deux types de questions. La première question fait partie de la liste des questions remises aux étudiant·e·s à la fin du cours ; la seconde leur demande un commentaire à propos d'une phrase ou d'un court texte original remis lors de la préparation de l'examen.

L'enseignante veille à ce que les étudiant·e·s se répartissent équitablement la parole lors de la présentation des réponses. Une note commune est donnée aux deux étudiant·e·s.

En seconde session, les consignes sont les mêmes. Mais les étudiant·e·s peuvent présenter leur examen oral, seul ou à deux.